



Commune de CORNIER

ANNEXES SANITAIRES

Volet Eaux Pluviales

- Réglementation -

Réseaux :	Réglementation :
<ul style="list-style-type: none"> Réseau EP (diamètre) Cours d'eau busé Fossé 	<p>Article 2224-10 du GCT - Article 3</p> <p>Zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement :</p> <p>Zone de gestion individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Règlement 1 Gestion des EP à la parcelle <p>– La mise en place d'un dispositif de rétention/infiltration est obligatoire à l'échelle de la parcelle.</p> <p>Règlement 2</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion à l'échelle de la zone – La mise en place d'un dispositif de rétention/infiltration est obligatoire à l'échelle de la zone.
Divers :	
<ul style="list-style-type: none"> Réseau hydrographique Zone Humide (inventaire départemental) Contour PLU (zone U et AU) 	
<p>Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 24/06/2019 approuvant le PLU de Cornier.</p> <p>Le Maire,</p>	

Date : Juin 2019
 Echelle : 1/4000
 Fichier : AS_EP_Cornier.dwg
 Dessin : S. BRUN



« Origine Cadastre (c) Droits de l'état réservés » « Reproduction interdite »

